

Novembre
2013

BULLETIN TECHNIQUE

Légumes Bio



CONSEILS DE SAISON

Contexte climatique :

Depuis début novembre, la pluviométrie a été parfois importante (plus de 150 mm) suivant les secteurs, ce qui entraîne des difficultés pour les productions de légumes d'hiver dans les parcelles qui se ré-essuient lentement :

- difficulté de récolte des carottes, poireaux et céleri rave mais aussi choux,
- début de pourriture des carottes qui restent dans des sols gorgés d'eau,
- développement rapide des maladies fongiques favorisées par la pluie et la douceur du début de mois (mildiou, alternaria, rouille...).
- difficulté de plantation de l'ail suivant les parcelles.
- Dans certaines zones une humidité considérable au niveau du sol dans les tunnels qui peuvent provoquer des asphyxies radiculaires sur épinard, mâche.

Le froid et les gelées prennent le relais en cette fin de mois de novembre et nécessitent de protéger les cultures. Pour les cultures sous abris il est conseillé d'aérer pendant une heure pour éliminer l'humidité l'aération se fait pendant le jour entre 9 h et 16 h les jours ensoleillées.

CAROTTE sous abris

Dans les tunnels, veillez à les aérer en journée afin de se prémunir de maladies cryptogamiques lors des conditions climatiques très humides. Bien maîtriser les apports d'eau qui certes sont importants du semis à la levée mais doivent être raisonnés régulièrement par la suite. Vérifier l'humidité dans le sol avant de décider d'intervenir.

Compléter vos semis avec la pose d'une bâche au sol type P17. A cette période, la carotte se contente très souvent des « reliquats d'azote » de la culture précédente. Sous serre, il sera préférable de bien écartier les lignes entre elles afin d'éviter que le feuillage ne se touche.

MACHE et EPINARD

La gestion de l'eau et de l'aération sera très importante. Attention aux excès d'eau très néfastes pour les cultures.

Contacts

Chambre d'Agriculture 81
Gérard ASSIE Port. : 06. 84.63.97.08

Chambre d'Agriculture 82
Sylvie Bochu Port. : 06.08.41.68.68

CIVAM Bio 09
Delphine DA Costa Port. : 06.49.23.24.44

Chambre d'Agriculture 31
Laurence ESPAGNACQ Port. : 06.74.05.27.49

Chambre d'Agriculture 65
Thierry MASSIAS Port. : 06.07.70.61.58

Chambre d'Agriculture 47*
Cécile Delamarre Port. : 06.08.22.99.14

BIO82 *
Justine Carré Port. : 06.12.51.10.86

RADIS

Mildiou

Il se manifeste par des tâches jaunes à brunâtres sur la face supérieure de la feuille et d'un feutrage blanc sur la face inférieure. Il peut aussi se développer sur racines provoquant des étranglements et des noircissements superficiels par plage. Aérer au maximum. Eviter les fortes densités. Arroser en fin de matinée sans excès.

Information

Les journées techniques nationales Légumes se tiendront les 11 et 12 décembre à Colmar.

Pour obtenir le programme, consulter le site de l'ITAB :

<http://www.itab.asso.fr/downloads/actus/invit-jtcolmar2013.pdf>

SALADES sous abris

La période des gelées a commencé

La pose de voiles de protection de type p17 permet de protéger la culture.

Lors du dégel, le voile emmagasine une forte condensation qui maintient les plantes humides. Lorsque les températures remontent, les risques de développement de champignons responsables du mildiou ou de pourriture blanche (sclérotinia) sont importants. Dès que les T° remontent lors des journées ensoleillées ou couvertes qui suivent des gelées nocturnes, il faut découvrir les cultures et ouvrir les serres pour évacuer cette humidité.

Arrosage

Durant les mois d'hiver les besoins des plantes sont de 0 à 1 mm/jour au maximum. Dans ces conditions, si l'implantation a été bonne (enracinement en profondeur réussi), les cultures peuvent rester un moment sans apport d'eau (bien sur fonction du sol et du climat). Avant chaque arrosage : surveillez l'humidité en profondeur.

Pour refaire les réserves, il faut :

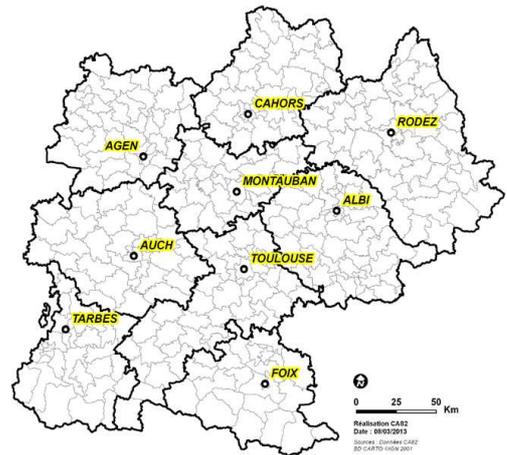
-Privilégier des arrosages en fin de matinée lorsque les prévisions météo annoncent du beau temps et du vent qui permet de sécher la culture avant la nuit.

-Bien aérer les serres le jour même et ceux qui suivent.

INFORMATION - REGLEMENTATION

SUCCESS 4 (spinosad) : homologation à 0.075 L / ha contre les doryphores en pommes de terre.

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose Spécialité Commerciale / Ha	DAR	Observations	Délai de rentrée	ZNT	Clit Tox	Phrases de risques
Success 4.	Spiosad	0,075 l/ha	7 jours	Respecter un délai de 12 heures entre le traitement et l'introduction des pollinisateurs pour les usages sous abri. - Respecter un délai de 15 jours entre le traitement et la réintroduction des auxiliaires de culture pour les usages sous abri. - Dangereux pour les abeilles.	6 h	5m		N, SPE8, R50/53



Bulletin de conseil réalisé dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées relevant du projet régional «Terres d'Avenir», avec la participation du CIVAM bio 09 et de Bio 82.

Les BSV (Bulletins de santé du végétal) maraîchage, melon et ail sont disponibles en ligne sur les sites de :
 - La DRAAF : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>
 - La CRAMP : <http://www.mp.chambagri.fr/-Bulletin-Sante-du-vegetal-.html>

N'hésitez pas à les consulter.



«Bulletin réalisé sous la responsabilité de Laurence ESPAGNACQ, référente maraîchage/horticulture de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne. Tél : 05 61 47 55 96 - laurence.espagnacq@haute-garonne.chambagri.fr»

61 allée de Brienne - BP - 7044 - 31069 Toulouse cedex 7
www.haute-garonne.chambagri.fr

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 12 septembre 2006.»

Directeur de la publication : Yvon Parayre, Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.
 Mise en page : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Avec la participation financière de :



